

n° 73. Réretisation de Conseil décide la reconduction du contrat en cours avec H-NODET, pour la fourniture

Renouvellement du d'appâts empoisonnés, en vue de la déretisation.

Contrat gain c.c. et F Précise que la dépense 1100^F environ sera réplée sur les crédits de l'article 609, crédits

^{à noter un peu mieux}
^{réf. 11. 11. 1967, le 22. 9. 67}
^{à l'usage de la} qui seront prévus sur le budget primitif de 1968, comme chaque année.